



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Motion de soutien aux services territoriaux de police nationale**

Séance du 19 mai 2016

Convocation du 13 mai 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Florence Presson,  
Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,  
M. Benjamin Lanier par Mme Sophie Ganne-Moison,  
Mme Dominique Daugeras à M. Jean-Jacques Campan

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothée Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2016

DELIBERATION

**OBJET : Motion de soutien aux services territoriaux de police nationale**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les missions qui incombent aux services de police nationale sur le territoire, en termes de maintien de l'ordre et de lutte contre la délinquance,

Considérant l'implication de ces services dans le cadre des mesures de sécurité en cours sur le plan national mais aussi sur le plan local y compris en matière de prévention en direction des publics plus particulièrement vulnérables,

Considérant l'importance du rôle de ces services et l'importance que ce rôle soit respecté par tous,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EXPRIME son soutien aux services de la police nationale et plus particulièrement aux services territoriaux de la sécurité de proximité de la circonscription de Châtenay-Malabry

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*